

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX

LA VILLE DE LA MALBAIE

AVIS DE CONVOCATION

A Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères)

Gilles Savard : 1505, rang Sainte-Mathilde, La Malbaie, G5A 2G1  
Ferdinand Charest : 558, rue Saint-Raphaël, La Malbaie, G5A 2N7  
Gaston Lavoie : 9, rue Desjardins, La Malbaie, G5A 1B2  
Pierre-Paul Savard : 65, rue Le Courtois, La Malbaie, G5A 1K2  
Blaise Lessard: 470, boul. Kane, La Malbaie, G5A 1L1  
Francine Pilote: 435, rang Saint-Joseph, La Malbaie, G5A 2A9  
France Bouchard : 92, chemin Mailloux, La Malbaie, G5A 1G1

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, Me Caroline Tremblay Greffière et Responsable des communications de la Ville de La Malbaie, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité sur le budget 2011, est convoquée par son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le 22 décembre 2010, à 20 h 00 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants :

- 1- Adoption du budget 2011;
- 2- Adoption des prévisions du plan triennal d'immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013;
- 3- Période de questions;
- 4- Levée de la séance.

Fait et donné à La Malbaie, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mil dix.

Me Caroline Tremblay, Greffière  
Responsable des communications

AVIS DE SIGNIFICATION

Je, soussignée, Me Caroline Tremblay, Greffière et responsable des communications, certifie que j'ai signifié l'avis ci-dessus aux conseillères Mesdames Francine Pilote et France Bouchard et Messieurs les conseillers Gilles Savard, Ferdinand Charest, Gaston Lavoie, Pierre-Paul Savard et Blaise Lessard en leur remettant personnellement l'avis lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2010 et à Madame la Mairesse Lise Lapointe. Cet avis est paru dans le journal «Hebdo Charlevoisien» en date du 8 décembre 2010.

Donné à la Malbaie, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mil dix.

Me Caroline Tremblay, Greffière  
Responsable des communications

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX

VILLE DE LA MALBAIE

Séance extraordinaire du 22 décembre 2010

A une séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Ville de La Malbaie, dûment convoquée, tenue à 20 heures 00, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mil dix, à laquelle séance sont présents:

Mme Francine Pilotte, Conseillère  
Mme France Bouchard, Conseillère  
M. Gilles Savard, Conseiller  
M. Ferdinand Charest, Conseiller  
M. Gaston Lavoie, Conseiller  
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller  
M. Blaise Lessard, Conseiller

Séance à laquelle assistait aussi : Monsieur Michel Briand Directeur Général et Directeur des Ressources humaines, Me Caroline Tremblay Greffière et Responsable des communications et Madame Johanne G. Tremblay Trésorière et Directrice Générale Adjointe.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit:

La Présidente demande un moment de silence.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**  
**RÉSOLUTION 471-12-10**

PROPOSÉ par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DÉCLARER la séance dûment convoquée et ouverte.

**1- ADOPTION DU BUDGET 2011**  
**RÉSOLUTION 472-12-10**

ATTENDU QUE Madame la Mairesse Lise Lapointe procède à la lecture du budget d'opération 2011 de la Ville de La Malbaie montrant des revenus et des dépenses de 18 027 769 \$.

ATTENDU QUE l'article 474.3 de la *Loi sur les Cités et Villes* fait mention que le budget ou un document explicatif doit être distribué à chaque adresse civique de la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE l'article 474.3 permet au Conseil, en plus ou au lieu d'en faire la distribution à chaque adresse civique, que le budget ou un document explicatif puisse être publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par la Conseillère Francine Pilotte et résolu à la majorité des conseillers, le Conseiller Gaston Lavoie et le conseiller Pierre-Paul Savard s'y opposant;

QUE ce Conseil, adopte le budget d'opération de la Ville de La Malbaie pour l'année financière 2011 au montant de 18 027 769 \$.

QUE ce Conseil décrète qu'un document explicatif du budget 2011 soit publié dans la prochaine édition du Journal «Hebdo Charlevoisien».

**2- ADOPTION DES PRÉVISIONS DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**  
**2011- 2012 - 2013**  
**RÉSOLUTION 473-12-10**

ATTENDU QUE le Madame la Mairesse Lise Lapointe, procède à la lecture du programme triennal d'immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013;

ATTENDU QUE l'article 474.3 de la *Loi sur les Cités et Villes* fait mention que le programme triennal ou un document explicatif doit être distribué à chaque adresse civique de la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE l'article 474.3 permet au Conseil, en plus ou au lieu d'en faire la distribution à chaque adresse civique, que le programme triennal d'immobilisations ou un document explicatif puisse être publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à la majorité des conseillers, le conseiller Pierre-Paul Savard s'y opposant;

QUE ce Conseil, suite à la lecture du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013, adopte ledit programme tel que lu et produit aux membres du Conseil.

QUE ce Conseil décrète qu'un document explicatif du programme triennal d'immobilisations soit publié dans une prochaine édition du Journal «Hebdo Charlevoisien».

**3-PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue de 20h45 à 20h52.

**4- LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**RÉSOLUTION 474-12-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20h55.

---

Lise Lapointe, Mairesse

---

Me Caroline Tremblay, Greffière  
Responsable des communications